

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :
en exercice : 11
présents : 9
votants : 9

L'an deux mille quinze
le : 12 mars

le Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à MOLIERES sous la Présidence
de M. José DANIEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2015

PRESENTS : Mmes Miozzo, Telotte. Mrs Daniel, Havard, Gillet, Guerrin, Lacoste,
Laymond, Besse.

ABSENTS : Mr Lafon. Mme Biard.

Objet :

TAFTA

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 72 de la Constitution française,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la résolution de l'Assemblée Nationale N° 156 du 15 juin 2013,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- L'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- **MANDATE** Le Maire de la Commune de MOLIERES pour saisir le gouvernement et les institutions européennes concernées.
- **DECIDE** d'ouvrir un débat sur le risque de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union Européenne.
- **DECIDE** dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TAFTA et de soutenir toutes les collectivités locales périgourdines qui s'engageraient dans cet objectif.
- **DECIDE** dès lors de déclarer la commune de MOLIERES « **Zone hors TAFTA** »

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-
Préfecture
le :

Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

MOLIERES, le 12 mars 2015
Le Maire,

José DANIEL

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

02442144023020150712-DE12032015b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2015